Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20250213-2025010214subci-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Rencontres du cinéma italien » pour l'année 2025

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MILANI Jean-Louis; Monsieur PERETTI Philippe; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame COLOMBANI Carulina; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Monsieur DE ZERBI Alexandre; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PELLEGRI Leslie à Monsieur Del Moro Alain;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20250213-2025010214subci-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 févier 2025 ;

Considérant que dans le cadre de son projet de politique culturelle, la ville de Bastia soutient et accompagne le monde associatif ;

Considérant l'objectif de notre collectivité de soutenir la diversité culturelle et associative, ayant à cœur d'aider les projets qui œuvrent pour une réappropriation culturelle, mais également les projets innovants et pilotes ;

Considérant que l'association Rencontres du cinéma italien organise son festival du 1^{er} au 16 février à Bastia au centre culturel Alb'Oru et les cinémas de la ville;

Considérant la proposition de la ville de Bastia d'apporter son soutien à l'association Rencontres du cinéma italien en lui attribuant une subvention de 27 500 € dans le cadre de la convention annuelle de partenariat pour l'année 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat avec l'association « Rencontres du cinéma italien 2025 ».

Article 2:

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3:

- **Approuve** la demande d'une subvention à l'association "rencontres du cinéma italien" pour l'année 2025 d'un montant de 27 500 €.

Article 4:

- **Décide** d'inscrire la somme de 27 500 € au budget primitif 2025 compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

BAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.